

A Loireauxence,

Le Pôle Aménagement du Territoire
amenagement@loireauxence.fr

Objet : Modification d'adresse

Madame, Monsieur,

Depuis la loi du 21 février 2022, l'ensemble des communes ont l'obligation de « *procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation* » et, d'autre part, de mettre à disposition l'ensemble de ces données dans la base nationale d'adresses, accessible à tous, aussi bien les services de l'État que les entreprises, les applications de géolocalisation ou les particuliers.

En ce sens, par délibération, le Conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies de la commune, et a autorisé l'engagement des démarches préalables à sa mise en œuvre.

La création de la commune nouvelle a entraîné l'apparition d'homonymies des noms de rues, mais également des confusions qu'il a fallu corriger pour assurer une équité de services à l'ensemble des citoyens de la commune de Loireauxence.

Par conséquent, un plan d'adressage a été établi sur l'ensemble de la commune. Des adresses ont été créées, principalement pour les lieux-dits, et d'autres ont dû être modifiées, pour corriger les homonymies et les confusions identifiées.

Par ailleurs, la mise en place de ce plan d'adressage revêt, un enjeu majeur en matière de sécurité publique (sécurité routière, accessibilité des secours), d'accès au numérique (déploiement de la fibre optique) et de la vie quotidienne et économique (services postaux, de livraisons, de géolocalisation...).

Le Conseil municipal, par délibération en date du 25 septembre 2023, a validé le Plan d'adressage communal. Ainsi, je vous prie de trouver, ci-joint à ce courrier, votre certificat d'adressage.

Certaines adresses sont inchangées. Si c'est votre cas, vous n'avez aucune démarche administrative à effectuer.

A contrario, pour celles et ceux dont les adresses sont modifiées ou créées, diverses démarches sont à réaliser :

- Je vous conseille de renseigner vos nouvelles coordonnées gratuitement sur le site officiel service public (lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>) afin de les communiquer aux principaux organismes publics et privés.
Vous pouvez être soutenu dans vos démarches par les agents de l'Espace France Services de Loireauxence joignable au 02 40 98 63 94 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30) ou à l'adresse suivante : 182 Rue du Maréchal Foch, Varades 44370 LOIREAUXENCE.
- **Le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie ou de numéro.** Ces démarches sont gratuites.
- **Si vous êtes propriétaires bailleurs**, vous devez informer les locataires de ces nouvelles dispositions.
- **Si vous êtes une entreprise ou un professionnel**, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce Centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Cette démarche est gratuite, **vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.**
- Vos papiers d'identité, carte d'identité, passeport et permis de conduire, portant l'ancienne adresse, sont toujours valides.

Concernant la signalisation, conformément aux dispositions réglementaires, les changements de panneaux avec les nouvelles voies seront installés fin 2023- début 2024 (*Arrêté municipal n° P-2023_54 en date du 26 septembre 2023*).

Pour ce qui concerne le numérotage des voies, celui-ci reste à charge des propriétaires (*Arrêté municipal n° P-2023_55 en date du 26 septembre 2023*).

Les élus comme les services sont bien conscients de la gêne que cela pourra occasionner pour ceux dont l'adresse a dû être créée ou totalement modifiée et vous remercient par avance pour votre compréhension.

Madame La Maire,
Christine BLANCHET

